

UNE COOPÉRATION INÉDITE DANS LA GESTION DES DÉCHETS

Solidarité et mutualisation guident la démarche de gestion des déchets qui se met en place à une échelle rarement atteinte en France. 58 collectivités se retrouveront au Centre de congrès Le Manège à Chambéry le 4 juillet prochain pour concrétiser cette coopération inédite. Celle-ci vise à relever un double challenge : la vente et la valorisation des déchets sur un espace qui s'étend du lac Léman à la Drôme provençale, et le traitement du tri sur un territoire rassemblant quant à lui 33 collectivités.

La vente de matières recyclables se structure

La Coopération du Sillon alpin pour le Développement durable Déchets (CSA3D) rassemble 17 collectivités adhérentes qui, en 2011, ont décidé de s'engager dans une **démarche partenariale** et de développer une **stratégie commune** en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du Sillon alpin.

Rejointe par plus de 40 collectivités, la CSA3D lance une **consultation portant sur la vente des matières** issues de la collecte sélective des ménages, des métaux issus de l'incinération et des matières issues du tri des ordures ménagères, en vue de leur recyclage. Une telle initiative est **une première en France à cette échelle**. Elle concerne en effet 58 collectivités, réparties sur 10 départements, soit 3,8 millions d'habitants et 160 000 tonnes de matières mises en ventes, pour **des recettes qui pourraient s'élever à 10 millions d'euros par an**. Le groupement deviendrait alors le deuxième revendeur de matières en France, après le Syctom de Paris.

Repères

- 58 collectivités
- 3,8 millions d'habitants
- 10 départements
- 36 centres de traitements
- 160 000 tonnes de matières mises en vente
- Plus de 10 millions d'euros par an de recettes

Collectivités, industriels, habitants... l'ensemble des protagonistes bénéficieront de cette initiative : qualité et continuité de service assurées, recettes maîtrisées, coûts de transports mutualisés et volumes garantis, traçabilité et coûts de traitement optimisés.

Vers une cohérence territoriale de la gestion des centres de tri

Le tri sélectif évolue et va s'étendre à l'ensemble des emballages plastiques dans le cadre de la **loi de transition énergétique** d'ici 2022. Ceci implique une mécanisation des centres de tri et d'importants investissements. Dans ce contexte, une étude va être lancée avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Prenant en compte les trois piliers du développement durable

Repères

- 33 collectivités
- 1,6 millions d'habitants
- 60 000 tonnes de collectes sélectives

- environnement, social et économie - cette étude rassemble les départements de la Savoie, de la Haute Savoie et une partie de l'Ain et de l'Isère, soit 32 collectivités mobilisées. Cette réflexion sur le traitement du tri à l'échelle d'un territoire a pour but d'**assurer la maîtrise des coûts** et de **rationaliser les investissements** afin de développer une cohérence territoriale.

CONTACT PRESSE

Pierre TOURNIER - Directeur de Savoie Déchets - 04 79 68 35 00